

Cours N° 1 :

Objectif : avant d'aborder la distinction entre la phonétique et la phonologie, les étudiants doivent en premier lieu faire un rappel des études faites autour de la langue et établir le lien entre la dichotomie langue/parole et celle de phonétique/phonologie.

Contenu :

- Etudes faites autour de la langue
- Langue/ Langage
- Langue/ Parole
- Phonétique/ Phonologie

1. Grammaire et linguistique : les trois phases avant la linguistique

1.1. Faire de la grammaire : inaugurée par les grecs, poursuivis par les français (la grammaire du port royal).

Il s'agit d'une discipline fondée sur la logique et dépourvue de toute vie scientifique). Elle est normative, établit des règles pour distinguer les formes correctes des formes incorrectes, et se désintéresse de la langue elle-même.

1.2. La philologie : elle s'intéresse à la langue et aussi à l'histoire des littératures, des mœurs et des institutions. Sa méthode se base sur la critique : fixer, interpréter et commenter les textes de différentes époques, déterminer la langue particulière à chaque auteur, déchiffrer et expliquer les inscriptions rédigées dans une langue archaïque ou obscure. Ces recherches ont préparé *La linguistique historique*.

1.3. La philologie comparative (la grammaire comparée)

Il s'agit dans cette discipline de comparer les langues entre elles. L'objectif était d'éclairer une langue par une autre, expliquer les formes de l'une par les formes de l'autre.

Exemple : Bopp étudie les rapports qui unissent le Sanscrit avec le germanique, le Latin, le Grec, pour aboutir aux familles de langues.

La philologie comparative dressait une liste de points communs et divergents entre les langues sans pour autant les expliquer, d'où la naissance de **La linguistique**.

2. La linguistique générale

Elle peut être définie comme science du langage. Elle n'est pas statique, comme toute discipline, elle ne sera pas acceptée totalement par tous les spécialistes.

2.1. Distinction entre linguistique générale (science ou étude scientifique du langage) et l'étude des langues particulières :

Dubois (2002) affirme qu'« on s'accorde généralement à reconnaître que le statut de la linguistique comme étude scientifique du langage est assuré par la publication en 1916 du *Cours de linguistique générale* de De Saussure qui a fixé son objet à **la langue**.

De la définition de l'objet découlent certains principes méthodologiques :

- tous les faits de langue sont étudiés (la fonction et non la norme).
- La langue parlée, oubliée pendant longtemps, devient l'objet (presque) privilégié de la recherche.
- La langue est définie en synchronie.
- La langue est une structure, une forme et non une substance (structuralisme).

2.2. Langage/ langue/ parole

- Le langage est ce qui sert à communiquer, c'est la faculté de communication. Le langage apparaît chez l'homme sous forme d'exclamations imitatives en réponse à des cris d'animaux. A travers une évolution continue : le développement anatomique de l'homme, le perfectionnement de son cerveau et l'apparition de son langage. Il utilise des outils et il se distingue de l'animal (un caractère de son intelligence) avec l'emploi de concepts. Avec le développement de ses organes (l'articulation), il associe les sons aux idées. L'une des caractéristiques du langage humain, c'est sa capacité de se transmettre de génération en génération : l'aptitude à l'acquisition, facultés mentales/ environnement social indispensable détermine l'acquisition spontanée, inconsciente et intuitive.
- La langue est l'utilisation particulière, dans une communauté, de la faculté de communiquer qui est le langage. Chaque langue sera donc un système particulier, avec ses structures propres, qui réalisera à sa façon cette capacité universelle du langage. Pour Saussure, « la langue ne se confond pas avec le langage ; elle n'est qu'une partie bien déterminée. C'est à la fois un produit social de la faculté du langage et un ensemble de conventions nécessaires adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de cette faculté ». elle est conventionnelle et linéaire. Par contre, « le langage est multiforme, hétérogène. Il repose sur une faculté que nous tenons de la nature. Il possède un côté individuel (la parole) et un côté social (la langue) ».
- L'étude du langage comporte donc deux parties. L'une, essentielle, a pour objet la langue, qui est sociale dans son essence et indépendante de l'individu. L'autre, secondaire, a pour objet la partie individuelle du langage, c'est-à-dire la parole y compris la phonation. La langue est

nécessaire pour que la parole soit intelligible et produise tous ses effets. Mais la parole est nécessaire pour que la langue s'établisse (la parole précède toujours). C'est en entendant les autres que nous apprenons notre langue maternelle ; elle n'arrive à se déposer dans notre cerveau qu'à la suite d'innombrables expériences (la parole fait évoluer la langue).la langue existe dans la collectivité sous la forme d'une somme d'empreintes déposées dans chaque nouveau cerveau, comme un dictionnaire. Ce n'est pas une fonction du sujet parlant, elle est le produit que l'individu enregistre passivement. La parole est au contraire un acte individuel de volonté et d'intelligence, dont lequel il convient de distinguer : les combinaisons pour utiliser le code de la langue et le mécanisme.

- La langue (système de signes, signifiés) est liée à la phonologie, tandis que la parole (acte individuel, phonation, sons) est liée à la phonétique.

Cours N° 2 :

Objectif : les étudiants aborderont la distinction entre la phonétique et la phonologie, prendront connaissance des tâches de cette dernière ainsi que son objet d'étude.

Contenu :

- Distinction entre phonétique et phonologie
- La double articulation

1. Phonétique/ phonologie

La phonologie est une science qui étudie les sons du langage du point de vue de leur fonction au sein d'un système linguistique, prenant en compte le ton, l'accent et l'intonation du message émis. Ce qui la distingue de la phonétique qui étudie les éléments phoniques indépendamment de leur fonction. La phonétique étudie des sons appelés phones, la phonologie étudie des sons appelés phonèmes.

La phonologie doit chercher quelles différences phoniques sont liées à des différences de significations dans la langue étudiée. Elle étudie comment les éléments de différenciation (marques/ traits) se comportent entre eux et selon quelles règles ils peuvent se combiner les uns avec les autres pour former des mots et des phrases.

1.1. La double articulation :

Les langues assument donc ces deux fonctions contradictoires et ceci par le fait qu'elles constituent toutes des systèmes doublement articulés, c'est la double articulation qui différencie radicalement les systèmes langagiers des autres systèmes sémiologiques et qui

constitue selon Martinet la seule véritable caractéristique universelle des langues.

1.1.1. La première articulation :

- **Les monèmes :**

Elle intervient sur le plan de l'expression et sur le plan du contenu : grâce à elle, un nombre indéfini d'énoncés est possible à partir d'un inventaire limité d'éléments appelés : monèmes.

Cette articulation concerne la première des deux fonctions externes de la langue : la communication se décompose dans une langue en une multitude de concepts représentés par des signes ou monèmes qui sont les plus petites unités porteuses de sens de la langue. Ils s'ordonnent dans le successif et servent à former les énoncés.

Martinet établit le découpage suivant :

- **les monèmes autonomes :** les adverbes sont des monèmes autonomes, car ils peuvent figurer en toutes positions.
- **les monèmes fonctionnels :** les prépositions sont des monèmes fonctionnels qui servent à articuler sur d'autres monèmes. Les conjonctions de subordination servent à articuler des énoncés sur d'autres énoncés.
- **Les monèmes dépendants :** les autres mots de la langue sont dits monèmes dépendants (de leur position dans la phrase, de leurs relations avec les autres mots de la phrase : nom, verbe, adjectif qualificatif).

Parmi les monèmes, Martinet distingue : les lexèmes et les morphèmes.

- **Les lexèmes (ou monèmes lexicaux) :**

Ils constituent des mots à contenu sémantique. Leur classe est ouverte : inventaire illimité on peut, sans déstabiliser le système, y

introduire de nouveaux mots : ce sont les noms, les verbes, les adjectifs qualificatifs et les adverbes. Mais aussi : un radical, un affixe (préfixe, suffixe).

- **Les morphèmes (ou monèmes grammaticaux ou grammèmes) :**
Ils ne véhiculent pas un contenu référentiel aussi précis que les lexèmes : les articles, les pronoms, les adjectifs possessifs, démonstratifs, indéfinis, les prépositions, les conjonctions. Les désinences verbales (marques de la conjugaison..).

1.1.2. La deuxième articulation :

- **Les phonèmes :** Les formes phoniques, qui représentent la deuxième articulation, se décomposent elles-mêmes en une succession d'unités distinctives appelées phonèmes qui sont en nombre restreint (une trentaine par langue) et satisfont à la tendance au moindre effort.
Le découpage de la chaîne parlée est nécessaire pour faire sens. Une suite phonique, pour être comprise, doit être découpée en unités de sens. Ce découpage n'est pas évident, surtout en langue parlée.

Cours N° 3 :

Objectif : les étudiants aborderont les branches de la phonologie, en commençant par la phonématique en prenant connaissance de ses tâches et de sa méthode.

Contenu :

- La phonématique
- Le structuralisme et l'analyse distributionnelle
- Univers/ corpus/ échantillon

1. Les branches de la phonologie

1.1. La phonématique : elle étudie les unités distinctives minimales (phonèmes). Son but est de dégager l'inventaire des phonèmes des langues étudiées, de les classer et d'étudier leurs combinaisons. Elle se base sur deux opérations essentielles que sont la segmentation et la commutation.

1.1.1. La méthode distributionnelle :

- **Le structuralisme :** tout est structure (tout système est constitué de structure). Un ensemble de données linguistiques a une structure (est structuré) si, à partir d'une caractéristique définie, on peut constituer un système ordonné de règles qui en décrivent à la fin les éléments et leurs relations (exemple : la syntaxe, le sens, la morphologie...). Une structure est d'abord un système qui fonctionne selon des lois. Il est caractérisé par les notions de totalité, de transformation et d'autorégulation. C'est la série de relations entre les éléments d'une chaîne parlée. Ce n'est ni l'élément, ni le tout qui forme la structure, mais leurs relations. Le tout n'est que le résultat.

- **La linguistique structurale :** puisque le structuralisme rejoint la théorie de l'information, dans la mesure où il fait appel à l'étude de l'environnement d'une unité, la linguistique structurale recherche des différences qui aboutissent au binarisme. Les oppositions peuvent être d'ordre syntagmatique : opposition d'une unité avec celles qui précèdent ou avec celles qui suivent (axe syntagmatique). Les oppositions peuvent être d'ordre paradigmatique : opposition avec toutes les unités qui auraient été possibles au point de la chaîne parlée où se trouve l'unité étudiée (axe paradigmatique).

- **L'analyse distributionnelle :** c'est la méthode d'analyse caractéristique de la linguistique structurale. Elle apparaît aux U.S.A vers 1930 en réaction contre les grammaires mentalistes. Elle a son origine dans la constatation empirique que les parties d'une langue ne se rencontrent pas arbitrairement les unes par rapport aux autres. Chaque élément se rencontre dans certaines positions particulières par rapport aux autres. Il s'agit de décrire les éléments d'une langue par leur aptitude à s'associer entre eux pour aboutir à la description totale d'un état de langue en synchronie. On part de l'observation d'un corpus achevé, qu'on considère comme échantillon représentatif. Ensuite on définit les règles de composition de la langue sans faire appel à des facteurs tels que le sujet parlant ou la situation. On s'attache à relever l'interdépendance des éléments internes de la langue, à travers un corpus linéaire, un ensemble complexe qui sera réduit en différents éléments qui se présentent à différents niveaux. Segmenter la chaîne parlée pour identifier les éléments afin d'étudier les groupements dégagés et les comparer avec d'autres. On utilise le sens uniquement pour identifier l'existence ou l'identité ou non identité : on étudie l'environnement de chaque élément à droite et à

gauche. Cela a permis de dégager les listes et les classes distributionnelles (les 9 catégories grammaticales de la langue française).

1.1.2. Le corpus : pour étudier une langue, on doit soumettre un ensemble d'énoncés dans cette langue à l'analyse, qu'on appelle corpus. Il s'agit de l'ensemble des énoncés à étudier et à analyser.

Il faut distinguer le corpus de l'**univers** qui est l'ensemble des énoncés tenus dans une circonstance donnée, tant que le chercheur n'a pas décidé si ces énoncés entraient en totalité ou en partie dans la matière de sa recherche. L'univers est l'ensemble réuni en vrac : trier les énoncés que l'on doit soumettre à l'analyse constituera le corpus. (exemple : phrases ou mots qui présentent tel trait phonétique qu'on veut étudier). L'analyse quantitative de ce corpus constituera l'**échantillon**.

Un corpus ne peut pas être considéré comme constituant la langue. Il reflète le caractère de la situation artificielle dans laquelle il a été produit et enregistré. Mais seulement comme un échantillon de la langue. Il doit être représentatif : représenter, illustrer toute la gamme des caractéristiques structurelles.

1.2. Les étapes de l'analyse phonologique :

1.2.1. La segmentation : en linguistique structurale, la segmentation est une procédure consistant à segmenter l'énoncé, c'est-à-dire à le diviser en unités discrètes dont chacune représentera un morphème ou un monème qui sera à son tour segmenté en unités constituantes, les phonèmes. La segmentation est indissociable de la commutation ; elle précise la classification

des unités selon les rapports syntagmatiques et paradigmatiques qu'elles entretiennent entre elles.

Exemple : les étudiants sont en **visite** chez le médecin.

[vɪzɪt] : selon le locuteur, selon la situation et l'état de chaque locuteur, le [i] de visite sera prononcé différemment. Il s'agira de sons différents qui renvoient à un seul phonème qui participe à la formation d'un seul signifiant avec un seul et même signifié, puisque le message ne sera pas altéré.

D'où la définition 1 du phonème comme étant un ensemble de sons qui ont la même **fonction significative**.

1.2.2. La permutation : c'est une opération consistant à modifier l'ordre des éléments adjacents dans une structure linguistique. En phonologie, la permutation consiste à intervertir deux phonèmes de la chaîne parlée sur l'axe syntagmatique.

Exemple : bateau : [bato] ===== [atob]

Le signifiant change avec le changement de l'ordre des unités. Pour obtenir le monème « bateau », il faut que le [b] soit à la première place, suivi de [a]. C'est la **fonction démarcative** du phonème. Chaque phonème marque sa place dans la chaîne parlée.

1.2.3. La commutation : c'est une opération qui consiste à remplacer (substituer) un élément par un autre sur l'axe paradigmatique, contrairement et par opposition à la permutation. Elle sert à montrer si la substitution d'un élément à un autre (dans le cas de la phonologie, un son à un autre) entraîne une différence de signification.

Exemple : Père/ mère : [pɛʀ]/ [mɛʀ]=====différence de signification en remplaçant [p] par [m]. les deux sons sont

différents et leur substitution entraîne un changement de signification, donc les deux sons sont deux phonèmes différents et deux unités distinctives qui forment une opposition distinctive. Il s'agit de la **fonction distinctive** du phonème. D'où la définition 2 du phonème comme une unité distinctive minimale. Les deux monèmes forment une **paire minimale**.

1.3. Les traits distinctifs et le trait pertinent :

Lorsque deux phonèmes s'opposent entre eux, il est possible d'identifier les traits distinctifs articulatoires qui les opposent.

Exemple : le trait de voisement/non voisement en français

[p], [t], [k]===== [b], [d], [g]

L'archiphonème /R/ en français constitue une opposition non distinctive. [r] et [R] sont des variantes phoniques du même phonème /R/.

Exemple : en chinois, la même consonne peut se réaliser en [t]/ [d] sans que le sens change, il s'agit aussi d'une opposition non distinctive.

Lorsque deux phonèmes ou sons ont presque les mêmes traits caractéristiques phoniques (articulatoires), on peut les distinguer ou bien les différencier à travers **le trait pertinent**.

Dans l'exemple 1, le trait pertinent est le voisement (surdité/sonorité) qui constitue la seule différence articulatoire ou phonétique des sons en paires ([d] qui est sonore est identique à [t] qui est sourd).

D'où la définition 3 du phonème comme étant un ensemble de traits pertinents.

Cours N° 4 :

Objectif : après avoir distingué les phonèmes de la langue française, à travers la méthode distributionnelle et articulatoire (le trait pertinent), les étudiants entameront la variation phonologique en français en particulier, et dans d'autres systèmes linguistiques en général.

Contenu :

- La variation phonologique
- Les variantes libres et contextuelles

1. La variation :

On appelle variation le phénomène par lequel, dans la pratique courante, une langue déterminée n'est jamais à une époque, dans un lieu et dans un groupe social donnés, identique à ce qu'elle est à une autre époque, dans un autre lieu et dans un autre groupe social.

- Pour distinguer entre deux phonèmes, il suffit de trouver une paire minimale. Lorsque deux sons ne commutent pas, soit qu'on ne puisse jamais les opposer dans un entourage identique, soit que la commutation n'aboutisse pas à des significations nouvelles, il y a lieu de conclure qu'il s'agit de **variantes** d'un même phonème.
- Les variantes phoniques, appelées aussi **allophones** constituent les différentes réalisations du phonème qui n'apparaissent jamais dans le même environnement. On distingue deux types en français.

1.1. Les variantes libres : la variation libre s'applique dès lors qu'une unité phonique peut être substituée à une autre dans le même environnement sans qu'il y ait une différence dans le sens. Elle ne dépend pas de l'environnement mais de l'étymologie du système linguistique lui-même.

Exemple : il est brun/ il est brin=====[bRẽ] et [bRoẽ] contiennent deux variantes phoniques libres du même phonème [ẽ] qui peuvent se prononcer hors contexte et ne véhiculer aucune différence significative.

Le choix de l'une des variantes peut être lié à des facteurs extérieurs au système de la langue, tels que l'accent régional, niveau social et niveau de langue.

Un autre exemple pertinent en français est l'archiphonème /R/ qui contient deux variantes libre [r] et [R].

En espagnol, c'est [s] et [z] qui constituent des variantes libres du phonème /s/. Un autre exemple aussi, [l] et [r] renvoient au phonème /l/.

1.2. Les variantes contextuelles : contrairement à la variation libre, la réalisation d'un phonème sous la forme de l'une ou l'autre de ses variantes peut être conditionnée par un contexte. Différents types de contextes peuvent entrer en ligne de compte : position du phonème par rapport à l'accent, aux limites de mot, de morphème ou de syllabe, type de phonèmes avoisinant.

En français, [k] de « car » et celui de « qui », il y a une légère différence due à un lieu d'articulation légèrement décalé : [k] vélaire par opposition à [k] palatalisé, régis par le contexte.

Cours N° 5 :

Objectif : après avoir étudié la phonématique qui prend en charge les phonèmes, les étudiants aborderont sous forme d'exposés la deuxième branche de la phonologie (la prosodie) qui prend en charge les éléments suprasegmentaux.

Contenu :

- La prosodie

Thèmes :

1. La prosodie : objet d'étude et méthode de travail
2. Le ton
3. L'accent
4. L'intonation
5. Le système phonologique du français et ses caractéristiques
6. La prosodie et la signification
7. La phonétique combinatoire
8. L'accentuation et le rythme de la phonation
9. L'accentuation et le découpage syllabique
10. L'assimilation et la dissimilation
11. L'interversion et la métathèse
12. L'aphérèse et la syncope.